

REPUBLIQUE FRANCAISE

40003-BUDGET ANNEXE ZA DE LA COLOMBE

Numéro SIRET: 20004335400048

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE VILLEDIEU PERCY

M14

BUDGET PRIMITIF voté par nature

BUDGET 40003-BUDGET ANNEXE ZA DE LA COLOMBE

ANNEE 2017

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	S
A - Eléments du bilan		
A1 - Présentation croisée par fonction	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Х	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	x	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions	Х	
A5 - Etalement des provisions	X	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	x	
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement	Х	
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement	X	
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
A8 - Etat des charges transférées	X	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
B1,2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Х	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Х	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Х	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Х	
B1.6 - Etat des engagements reçus	Х	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
C1 - Etat du personnel	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	

SOMMAIRE

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	×	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	×	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Х	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	1
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures	X	

Code INSEE	40003-BUDGET ANNEXE ZA DE LA COLOMBE 40003-BUDGET ANNEXE ZA DE LA COLOMBE	BP 2017

I – INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α	

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	16184

Potentiel fiscal	et financier (1)		Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
-6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct, et remb, dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ il s'agit du potential fiscal et du potential financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre

comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, it conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la deraière année connue



I – INFORMATIONS GENERALES	J
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formet
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » au « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seuf des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

 \parallel

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II – FRESENTATION GENERALE DO BODGET						
VUE D'ENSEMBLE						
	FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)					
N	+	+	. +			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 22 421,00	(si excédent) 0,00			
S	-	22 72 1,00	=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 229 041,00	1 229 041,00			
	INVESTISSEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
V О Т Е	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 140 479,00	1 151 124,00			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)			
T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	10 645,00	0,00			
F	=	=	#			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 151 124,00	1 151 124,00			
æ		TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 380 165,00	2 380 165,00			
_						

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés kors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits volés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec œux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissament.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	36 113,00	0,00	115 909,00	115 909,00	115 909,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
•	Total des dépenses de gestion courante	36 113,00	0,00	115 919,00	115 919,00	115 919,00
66	Charges financières	5 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,000
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	00,0		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	41 113,00	0,00	121 919,00	121 919,00	121 919,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	927 385,00		1 069 701,00	1 069 701,00	1 069 701,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total c	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement 92			1 084 701,00	1 084 701,00	1 084 701,00
	TOTAL 968 498,00 0,00 1 206 62				1 206 620,00	1 206 620,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 421,00
	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 229 041,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	41 113,00	0,00	0,00	0,00	00,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
	Total des recettes de gestion courante	41 113,00	0,00	171 010,00	171 010,00	171 010,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0.00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	41 113,00	0,00	171 010,00	171 010,00	171 010,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	927 385,00		1 043 031,00	1 043 031,00	1 043 031,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	927 385,00		1 058 031,00	1 058 031,00	1 058 031,00
	TOTAL	968 498,00	0,00	1 229 041,00	1 229 041,00	1 229 041,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 229 041,00

Pour information :

		Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	26 670,00	dépenses réelles de fonctionnement. It sert à financer le remboursement
D'INVESTISSEMENT (6)		du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou
, .		de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelié	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010 Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	00,0
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 770,00	0,00	97 448,00	97 448,00	97 448,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	00,0	00,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		00,0	00,00	0,00
	Total des dépenses financières	87 770,00	0,00	97 448,00	97 448,00	97 448,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		87 770,00	0,00	97 448,00	97 448,00	97 448,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	927 385,00		1 043 031,00	1 043 031,00	1 043 031,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		927 385,00		1 043 031,00	1 043 031,00	1 043 031,00
	TOTAL	1 015 155,00	0,00	1 140 479,00	1 140 479,00	1 140 479,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 645,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 151 124,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	00,00	0,00	00,0	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	00,00	00,00	00,0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	152 844,00	0.00	81 423,00	81 423,00	81 423,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		152 844,00	0,00	81 423,00	81 423,00	81 423,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	00,0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	00,00	0,00	00,0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	81 423,00	81 423,00	81 423,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	927 385,00		1 069 701,00	1 069 701,00	1 069 701,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		927 385,00		1 069 701,00	1 069 701,00	1 069 701,00
TOTAL		1 080 229,00	0,00	1 151 124,00	1 151 124,00	1 151 124,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	00,0
	Mark.
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 151 124,00

Pour Information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	26 670,00
---	-----------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (totissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détait Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	li	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1	

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	115 909,00	20,000,000	115 909,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		15 000,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	00,0		0,00
66	Charges financières	6 000,00	0,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	00,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		1 069 701,00	1 069 701,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	121 919,00	1 084 701,00	1 206 620,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	22 421,00
I the second of	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 229 041 00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	00,0
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	00,0
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	97 448,00	0,00	97 448,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		00,0
	Total des opérations d'équipement	00,0		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	00,0	0,00	00,0
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	00,0
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	00,0
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	1 043 031,00	1 043 031,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
D	épenses d'investissement – Total	97 448,00	1 043 031,00	1 140 479,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	10 645,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annutation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	171 000,00		171 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 043 031,00	1 043 031,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		15 000,00	15 000,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	171 010,00	1 058 031,00	1 229 041,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 229 041,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	81 423,00	0,00	81 423,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	00,0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	1 069 701,00	1 069 701,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		00,0
	Recettes d'investissement – Total	81 423,00	1 069 701,00	1 151 124,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	Ξ
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 151 124,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks lièes à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détait Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	i i
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)				
011	Charges à caractère général	36 113,00	115 909,00	115 909,00
6015	Terrains à aménager	11 313,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	90,000,00	90 000,00
60611	Eau et assainissement	300,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	16 909,00	16 909,00
60633	Fournitures de voine	1 000,00	00,0	0,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	18 000,00	9 000,00	9 00,000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	10,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	36 113,00	115 919,00	115 919,00
66	Charges financières (b)	5 000,00	6 000,00	6 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 000,00	6 000,00	6 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelies (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
Т	OTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	41 113,00	121 919,00	121 919,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	927 385,00	1 069 701,00	1 069 701,00
7133	Variat° en-cours de production biens	927 385,00	1 059 055,00	1 059 055,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00	10 646,00	10 646,00
TOTAL DES	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	927 385,00	1 059 701,00	1 069 701,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	15 000,00	15 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	0,00	15 000,00	15 000,00
T	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE	927 385,00	1 084 701,00	1 084 701,00
	ENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	968 498,00	1 206 620,00	1 206 620,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	22 421,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 229 041,00

Détail du calcul des ICNE au	compte 66112 (5
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négalif.

⁽⁶⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

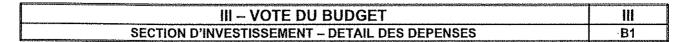
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	171 000,00	171 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	171 000,00	171 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	41 113,00	0,00	0,00
74741	Participat ^a Communes du GFP	41 113,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10,00	10,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	10,00	10,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	41 113,00	171 010,00	171 010,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	41 113,00	171 010,00	171 010,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	927 385,00	1 043 031,00	1 043 031,00
7133	Variat° en-cours de production biens	927 385,00	1 032 385,00	1 032 385,00
71355	Variat* stocks terrains aménagés	0,00	10 646,00	10 646,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	15 000,00	15 000,00
791	Transferts charges de gestion courante	0,00	9 000,00	9 000,00
796	Transferts charges financières	0,00	6 000,00	6 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	927 385,00	1 058 031,00	1 058 031,00
1	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	968 498,00	1 229 041,00	1 229 041,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 229 041,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser,
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières tetles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 770,00	97 448,00	97 448,00
1641	Emprunts en euros	87 770,00	97 448,00	97 448,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	87 770,00	97 448,00	97 448,00
Tota	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	87 770,00	97 448,00	97 448,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	927 385,00	1 043 031,00	1 043 031,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	927 385,00	1 043 031,00	1 043 031,00
3351	Terrains	927 385,00	10 646,00	10 646,00
3555	Terrains aménagés	0,00	1 032 385,00	1 032 385,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	927 385,00	1 043 031,00	1 043 031,00
1	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 015 155,00	1 140 479,00	1 140 479,00

	T
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	10 645,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 151 124,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouveilles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détait des opérations pour compte de tiers.

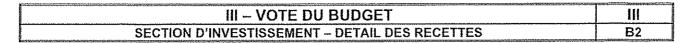
⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Df 041 = Rf 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libełlé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	9,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	152 844,00	81 423,00	81 423,00
168758	Dettes - Autres groupements	152 844,00	81 423,00	81 423,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	00,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	152 844,00	81 423,00	81 423,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	152 844,00	81 423,00	81 423,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	927 385,00	1 069 701,00	1 069 701,00
3351	Terrains	927 385,00	10 646,00	10 646,00
3555	Terrains aménagés	0,00	1 059 055,00	1 059 055,00
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	927 385,00	1 069 701,00	1 069 701,00
041	Opėrations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	927 385,00	1 069 701,00	1 069 701,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 080 229,00	1 151 124,00	1 151 124,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 151 124,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-8.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

Cet état ne contient pas d'information.

- ANNEXES IV	DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE
<u> </u>	Y

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerle (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dù au 01/01/N
5191 Avances du Trésor			Market Company			
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trásorerie						
51932 Lignes de trésorerle liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerle (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR; INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la figne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe détide. Saut pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 6611, saut pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 6616, saut pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts comptabilisés au compte 6618.

		>		- C C <	77.7
	CANAL AND		10 - 10 Harry 10 - 10 - 10 Harry 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	7	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

\$					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
Nature			Date	Take Act				Taux initial	itial		Pério-		Possibilité	Caté.
quer le numéro t)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	premier premier rembour- sement	Nominat (2)	rype up taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de faux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rombour- sement antlcipé	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprės d'ėtablissement de crédit (Total)					927 385,00									
1841 Emprunts en euros (totat)					927 385,00									
0	CREDIT AGRICOLE	16/07/2015		15/12/2015	611 800,00	Ŀ,	TAM	000'0	000'0	EUR	٧	a.	z	A-1
MON506916EUR	LA BANQUE POSTALE	17/12/2015		01/05/2016	315 585,00	4		1,430	1,430	EUR	j	α.	z	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0							G	15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 1	
16441 Emprunis assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts ot dettos assortis de conditions particulières (Total)					90'0									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					00'0						1 480 Es 22		ng da A	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					00'0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1676 Deltes envers locataires-acquéreurs (total)					00'0									
1678 Aufres emprunts et detles (total)					00'0									

(Pour chaque ligne, indiquer le numéro Organisme préteur ou chef de contrat) de file													
etro		o de C					Taux Initial	iftial		O. A. C.		Possibilité	
A CO Transmission of Abstract and The	ur ou chef Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominai (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Davise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
100 Empruns et deces assimiles (Total)	erterioris marriero			0,00							2000 (13)	age and	
1681 Autres emprunts (total)				00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)	and the second			0.00									
1687 Autres dettes (total)				0,00									
Total gánéral				927 385,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de laux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple : C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'indax (ex : Euribor 3 mols).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle : M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif. F pour autres à préciser.

(8) Categorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités ferritoriales).

	N _ ANNEXES	A .	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATIIRE DE DETTE
edan kanalan tahun at anan manan			텝

		A2.2 – RI	REPARTITIO	ON PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	RE DE DE	TE (hors 16449	et 166)	(suite)	TO THE PARTY NAMED IN COLUMN TO THE PARTY NAM		
						nprunts e	emprints et delles au 01/01/N					
						ŀ	Taux d'intèrêt			Annuité de l'exercice		
Mature (Pour chaque ligna, Indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/IN (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventueite (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Duréa résiduella (en années)	Type de taux (12)	Indox (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Cherges d'Intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de Pexercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	90'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		09'0		774 542,42					97 447,53	4 089,78	90'0	0,66
1641 Emprunts en euros (fotal)		00'0		774 542,42		1.13 1.13 1.13 1.13			97 447,53	4 089,78	00'0	00'0
CO5024 LT070550	z	00'0	A-1	478 681,49	96'9	F	TAM	0,000	71 148,77	00'0	0.00	00'0
MON506916EUR	Z	00'0	A-1	295 860,93	11,33	Ŀ		1,430	26 298,76	4 089,78	00'0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	06'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de irage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0		 			00'0	00'0	06'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		90'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts ot dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	00'6	00'0	00'0
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		90'0		00'0					00'0	06,0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Aurres emprunts et deltes (total)		00'0	* 4	00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts ot dottos assimités (Total)		00'0		00'0	1,320,000				00'0	00'0	00,0	00'0
1681 Aufres emprunts (lotai)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1662 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
									7	#	1	T

					យី	mprunts et c	Emprunts ot dottes au 01/01/N					
							Taux d'intérêt		'	Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contral)	Couverture 7 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture èventualle (11)	Capital restant d0 au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capitai	Charges d'intérêt (15)	intérâts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'axercice
1687 Aufres dettes (total)		00'0		00°0					00'0	00'0	00'0	000
Total général		00'0		774 542,42					97 447,53	4 089,78	00'0	00,0

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si femprunt est soumis à couverture, il convient de complèter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités tarritoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (d'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuet de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) it s'agit des intérêts dus au titre du contrat inital et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régiés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intèrêts éventuellement reçus au têtre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

E CONTROL	
2	A2.3
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

											The second second			
										Taux	Niveau			% раг
Emprunts ventilés par										maximal	du taux		Intérêts à	type de
structure de taux selon le	Organisme prôteur ou		Capital restant	Type	Durée	Dates des	Taux	Тацх		après	à ia	Intérêts à payer	percevoir au	taux
risque le plus élevé	chef de file	Nominal (2)	dû au 01/01/N (3)	d'indices	큥	périodes	minimal (5)	maxima! (6)	Coût de sortle (7)	couver-	date de	au cours de	cours de	selon le
(Pour chaque ligne, Indiquer le				£	contrat	boniffées	,		· ·	ture	vote du	l'exercice (10)	l'exercice (le cas	capital
numéro de contrat) (1)										éventu-	budget		échéant) (11)	restant
										elle (8)	(6)			dû
Echange de taux, taux variable					8			Trans.						
simple piafonnė (cap) ou														
encadrė (tunne!) (A)														
TOTAL (A)		0,00	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)						5.	12							
TOTAL (B)		00'0	00'0				9	100	00'0			00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé		District Control												
ייסדמו ייסי		000	QQQ						44.0					
(6)		2000	ania						no 'o			nn'a	00,0	0,00
Mułtiplicateur jusqu'à 5 (€)														
TOTAL (E)		00,0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)													1 (a) (b) (b) (d)	
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'8			00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00*0						00'0			00'0	00'0	00'0
					- Constitution of the last of									

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de laux (de A à F selon la cassification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur loute la dutée de vie du contrat de prêt el après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à forigine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert el fa part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer a classification of Findice sous-jacent suivant ta typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro 1 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre cas indices / 3 : Ecart sindice auro ou écart entre cas indices / 3 : Ecart sindice zone euro / 4 : Indices prors sone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du confrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'Index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Goût de sortie : indiquer ie montant de l'indemniké contractuelle de remboursement définifif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à le prochaine date d'échéance.

⁽B) Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventueiles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget. (10) Indiquer les nitéréts à payer au titre du confrait finital et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts évontuels à payer au titre du confrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		. V	/ - ANNEXES				2
ELEMENTS DU BILAN	11	ETAT DE LA DETTI	- TYPOLOGIE DE	TE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A2.4
	A COMMISSION OF THE PARTY OF TH	A2.4 TYPOLC	GIE DE LA REPAR	LOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	URS (1)		
X.	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'Indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
Structure			ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	euro	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	00'0	00'0	00'0	
unique). Taux variable simple piaronne (cap) ou encadre (tunnel)	Montant en euros	774 542,42	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	Đ	0	0	0	0	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
and the same of th	Montant en euros	00'0	00'0	0.00	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	00'0	00'0	0.00	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	
4 (9	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(L) Muniphorareur Jusqu'a 5 ; muniphorareur Jusqu'a 5 capé	% de l'encours	00'0	00'0	0.00	00'0	00'0	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00:00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur Jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						Û
(F) Autres types de structures	% de l'encours			2000			0,00
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE CONVERTIBE (1)

				1	2		THE SEC OF LIVE IN SECOND LESSEN ONE (1)	(I) UKO					
	Emp	Emprunt couvert						Instrument de converture	vertire				
Instruments de couverture						Nature de la				Périodicité		Primes éventueiles	tuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le ruméro de contrat)	Référence de l'omprunt couvert	Capital restant Date de fin dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat		de règlement des intéréts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	0.00	пориот 0.00
Taux variable simple (total)		00'0					00'0				00'0	0.00	00.0
Taux complexe (total) (2)		00,0					00'0				0,00	00'0	00.0
Total		0,00					00'0				00.0	000	90.0
			The second secon										2012

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, *floor, tunnel, swaption*).
(4) indiquer la périodicité de règlement des intérèts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

_			
**************************************	2	V 0 K) (
	IV – ANNEXES	ELEMENTS DI BII AN ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OBERATIONS DE COUVEDTUBE	しょうこう しゅうしゅくこうこう こうしゅ こうしゅ こうしゅ こうしゅ こうしん しゅうしん こうしん しゅうしん こうしん こうしん こうしん こうしん こうしん こうしん こうしん こ

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'	Effet de l'instrument de couverture	ture			
instruments de couverture		Taux payé	9	Taux reçu (7)	(n)	Charges et produits constaté	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	runt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture	ès opération couverture
Taux fixe (total)						60'0	00'0		
Taux variable simple (total)						00'0	סטם		
Taux complexe (total) (2)						00'0	00'0		
Total						00'0	00'0		
		The state of the s							

(5) indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à laux variable, Indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A complèter st l'Instrument de couverture est un swap.
(8) Catègorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire iOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	iv
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	D	ont
PAR PRÉTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	00,0	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	00,0	00,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Autres deltes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	00,0	0,00	0.00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	00,0
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE	
	PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,60	0,00	
Provisions pour dépréciation (2)	9,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	9,00	
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES							
Provisions, pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libelié (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSI PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	97 448,00	97 448,00
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	97 448,00	97 448,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	97 448,00	97 448,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	00,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	00,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	97 448,00	0,00	10 645,00	108 093,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

SALVEST SALVES	IV – ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
2000	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	0,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc, comptes de tiers		
59	Prov. dépréc, comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	M	ontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	li li	108 093,00
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV - II (6)	-108 093,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en il - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
011	Charges à caractère général	0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		
65	Autres charges de gestion courante	0,00		
66	Charges financières	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00		
022	Dépenses imprévues	0,00		
	Total des dépenses réelles	9,00		
042	Opérate ordre transfert entre sections	0,00		
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		
	Total des dépenses d'ordre	0,00		
	TOTAL GENERAL	0,00		

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	RECETTES (1)		
Article (2) Libellé (2) Montant			
Recettes issues d	Recettes issues de la TEOM		
Dotations et partic	cipations reçues	0,00	
Autres recettes de	fonctionnement éventuelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,08	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	
	Total des recettes réelles	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL 0,0		

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Montant des recettes de fonctionnement transfèré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement	t d'emprunts et dettes assimilées	0,00
Acquisitions d'ir	nmobilisations	0,00
Opérations d'équi	pement (1 ligne par opération)	
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour o	compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041 Opérations patrimoniales		0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES (1)	
Article (2) Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations po	ur compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	ΙV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir ≈ I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (l)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = i - (ii + iii).

32/			OUR COMPTE DE LIERS	
ANINE	IV - AINNEAES	JOHN CHEC OND HATTE	TELMENIS DO BILAN DEI AIL DES UPERALIONS P	

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opèration pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A rempiir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 - (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en déponses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ENGAGEMENTS CARACTES DAY A COMMINE OFFICE AND
こうしょ マロ とない

CARANTIC DAD LA COMMINIT CHI TITADI IOCEMBNI (-4 1 2242 4 60 1 5244 96 41 5744 4 41 COCT

F	7			T		
L)	Annulté garantle au cours de l'exercice	En capital	00'0	90 [°] 0	90°0	00'0
-1 du CGC	Annulté gara l'ex	En intérêts (8)	90'0	00°c	0,00	00'0
L. 5711.	Indices ou devises pouvant	modifier l'emprunt				
.11-36 et	Catégorie d'emprunt	9				
5°, L. 52	e de vote 11 (6)	Niveau de taux				
313-1	Taux à la date de vote du budget (6)	x index (4)				
r. L. 2	H-	Taux Taux actua- (3) riel (5)				
ENT (a	Taux Inibal	Index Ta (4) act				
SSEM	Tan-	Taux III	,			
ETABLI	Périodi- cité des rem- bour-	sements (2)				
on r.	Durée rést-	duelle				
, COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)	Capital restant dù au 01/01/N		00.0	00'0	00°0	00'0
B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA	Montent Initial		0'0	00'0	00'0	00'0
ITS GARA	Organisme prêteur ou	chef de file				
ES EMPRU	Objet de			menut various and a service of the s		
ETAT	Année de mobilisation et profit d'amortissement de l'amortissement	Profil				
31.1 –	Ani mobili pi d'amort	Année				
Ţ	Désignation du		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL

(1) indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de laux d'interêl : F : fixe ; V ; variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un laux usuel de réléronce et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer fe type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...). (5) Taux annuel, tous freis compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégoria d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la plassification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) li s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'anicle 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissès).

IV – ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Va	ileur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А	00,0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	li	171 010,00

	THE RESERVE OF THE PROPERTY OF	The same of the sa
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1/8	ለ ሰለ
That designatures d'empront accordées au titre de l'exercice en 76 (5)	1 / 11	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT,

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant currel.

IV 31.4
IV – ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémundrations relatives à l'investissement restant à vorser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bënëficjalre	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autre:	s engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d'	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d'	'organismes privės (1)				0,00	0,00	0,00
	TO	TAL			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) ;

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée á la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

[«] la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
u origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8026 Redev	rance de crédit-bail restant à recevoir	(crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
8027 Subve	ntions à recevoir par annuités (annuit	és restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres	s engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exceptio	n de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagemen	ts reçus des entreprises				0,00	00,0	0,00
	Ţ	DTAL	***************************************		0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

			L. 2311-7 du CGCT)		
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	The second secon	INVE	STISSEMENT		· ·
			CTIONNEMENT		

Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	ΙV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	The state of the s
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à empl	oyer au 01/01/N :	0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à empl		0,00	•

f		7
	≥	C1
	IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIF: BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS PT (4)
**************************************		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur cénéral des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Emptois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0000
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	0,00
FILIERE POLICE (I)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée défibérante. Les emplois permanents à temps complabilisés pour une unité, les emplois à temps non complabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, masurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 ° 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

2	5
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 - ETAT DU PERSONNET ATT 01/01/N (sviite)

		Account to the second s	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TRANSPORT NAMED IN CO			
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMU	REMUNERATION (3)	VOS	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif, TECH : Technique. URB : Urbanisme (dont aménagement urbain). S : Sorcial - social. MS : Médico-technique. SF : Sorcial - social. MT : Médico-technique. SF : Sporcii, MT : Médico-technique. CULT : Cultural CULT : Cultural CULT : CULT :

(3) REMUNERATION : Reference a un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des étéments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Molif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifide):
3-1: article 3. La fairle 4. Sectorité.
3-2: article 4. Sand siné a accoissement lemporaire d'activité.
3-3: article 3. La fairle 4. Sand siné a saccoissement lemps partiel ou indisponible (maladie, malornité...).
3-4: raiche siné a saccoissement lemps partiel ou indisponible (maladie, malornité...).
3-4: vacance lor prosise de la catigorité de Norte annue se succeptibles d'assuver les fonctions correspondantes.
3-4: vacance tomprosire d'un conjoin se source sou la nature des carcifories des propertes des actives de mainre du sommunes de moins de 1 600 habitants et de secretaire des groupements composés de communes de moins de 1 600 habitants et de sommunes de moins de 1 600 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1 600 habitants et de sommunes de moins de 1 600 habitants et des groupements de moins de 1 600 habitants et des groupements de moins de 1 600 habitants et des groupements de moins de 1 600 habitants et de sommunes de moins de 1 600 habitants et des groupements de moins de 1 600 habitants et des groupements de moins de 1 600 habitants et de moins de 1 600 habitants et des actives de sommunes de moins de 1 600 habitants et des groupements de moins de 1 600 habitants de sommunes de moins de 1 600 habitants et directe moins de 1 600 habitants de contrat à duré en moins de 1 600 habitants de contrat duré en moins de 1 600 habitants de contrat de la contrat duré en moins de 1 600 habitants de contrat de

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n* 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de faricle 21 de la loi n* 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriate, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	ΙV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de t'organisme				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

-	IV – ANNEXES	IV
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
	LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

	VIA LIVIL DEV MITIDE	/ hally 1 ball 1 1 0 1 0	PERO CITEDO	• •	
Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

⁽¹⁾ It s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

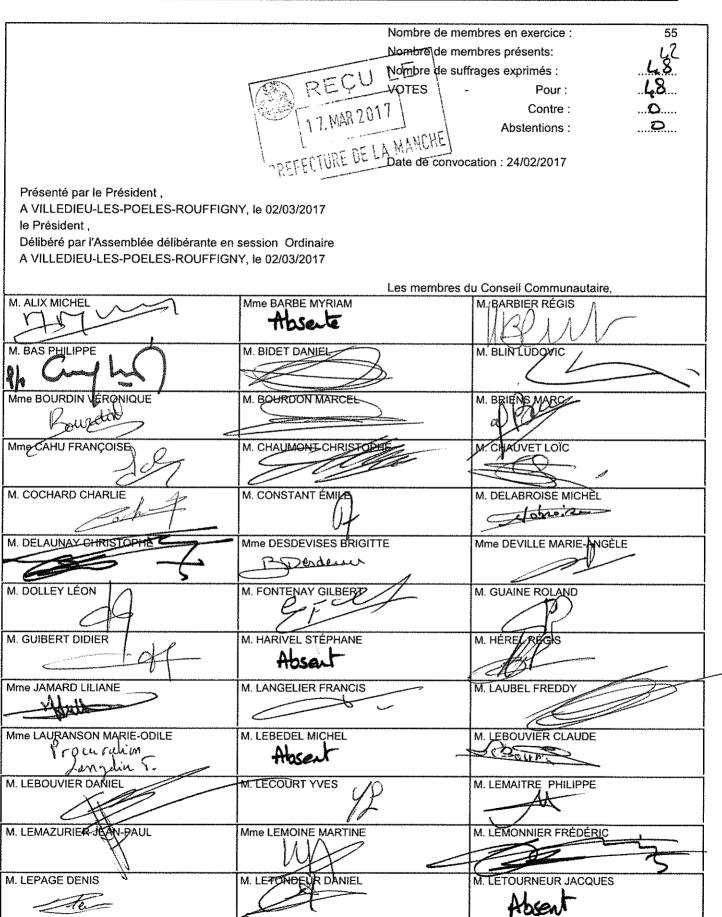
C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité	TVA (oui /
					(SPIC/SPA)	non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2



IV - ANNEXES IV	
ARRÊTÉ ET SIGNATURES D2	

AR	RETE ET SIGNATURES	D2	
M. LHULLIER MICHEL	Mme LUCAS-DZEN CHRISTINE	M. MACÉ DANIEL	
	24	,	
M. MANSON PIERRE Absal	Mme MAUDUIT FRANÇOISE	M. MAÚDUIT MICHEL	
Mme MORIN MARIE-ANDRÉE	Mme NEHOU MONIQUE	M. POIRIER THIERRY	
100	Abserte	A	
M. PRIMOIS STÉPHANE	M. RENOUF PASCAL Absol	M-THEBAULT YVES	
M. VARIN CHARLY	M. VAVASSEUR JEAN-PIEBRE	M. VESVAL DANIEL	
Mme ZALINSKI DOMINIQUE			
		PREFECTIVE LAMANCHE	
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le/, et de la publication le//			
A VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY, le/			